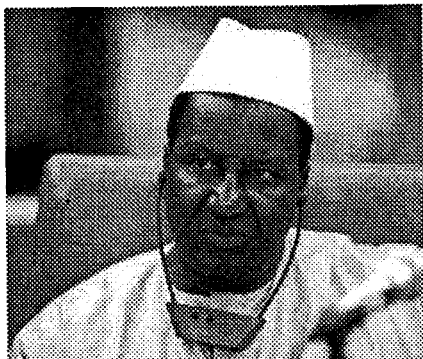


Parce que des dérives légitiment le recours à la force **L'UA envisage de réviser sa position sur les coups d'Etat**

La référence aux difficiles moments qui ont marqué l'histoire politique de la Mauritanie ainsi que les dérives de l'ancien régime, constatés par la plupart des intervenants, ont confirmé la légitimité unanime du recours à la force", cette phrase n'émane pas d'un membre du CMJD d'un parti politique ou d'une organisation de la société civile mauritaniens, elle figurait pas plus, ni moins dans le rapport présenté le jeudi dernier par Alpha Oumar Konaré le président de la commission de l'Union Africaine. Malgré sa condamnation du putsch du 3 août, l'envoi d'une délégation en Mauritanie et sa demande de la restauration de l'ordre constitutionnel dans le pays M. Konaré dans son nouveau rapport soumis à l'étude, de la 37ème réunion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine a laissé entendre la possibilité d'une révision de la déclaration de Lomé adoptée par les chefs d'Etat africains en juillet 2000 et dans laquelle, ces derniers, s'engageaient à ne jamais reconnaître un régime issu d'un changement obtenu par des voies inconstitutionnelles.

Ce revirement de l'organisation panafricaine intervient après les cri-



tiques dont l'organisation a fait l'objet de la part des partis politiques et des organisations de la société civile mauritaniens suite à sa condamnation du coup d'Etat du 3 août. Sensible à ces critiques l'Union Africaine envisagerait donc de réviser la Déclaration de Lomé. Ce qui laisse supposer qu'à l'avenir il y aura pour l'UA des coups d'Etat condamnables et d'autres qui ne le seront plus !

Ainsi, le rapport constate que certains mauritaniens ont qualifié le renversement de Ould Taya de "coup d'Etat de redressement". Et que "du point de vue de la société civile, le régime de Ould Taya ne s'est maintenu au pouvoir que par la terreur et la

violence".

Le rapport ajoute que "la société était divisée entre assassins et victimes. La Mauritanie, qui se dirigeait vers la guerre civile, s'était éloignée de l'ordre constitutionnel".

L'UA soutient la transition

Le Conseil de paix et de sécurité (PSC) a demandé le 9 septembre à Addis Abêba un retour rapide à l'ordre constitutionnel en Mauritanie, appelé les autorités mauritaniennes à renforcer les consultations entre toutes les parties concernées dans le contexte de

l'unité et de la souveraineté du pays et déclaré avoir pris note des engagements pris par les nouveaux maîtres de Nouakchott pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel à travers un processus devant aboutir à des élections libres, justes et transparentes. Elections pour lesquelles le gouvernement mauritanien a demandé l'assistance de l'ONU le 26 août en vue de l'organisation d'un référendum constitutionnel en juillet 2006.

Ce référendum sera suivi d'élections présidentielle et législative le 03 août 2007. En guise de garanties de neu-

tralité les autorités de Nouakchott ont adopté un décret "excluant les membres du CAAD, le Premier ministre et les membres du gouvernement transitoire, des futures élections présidentielle et législative. Enfin, le Conseil de la Paix et de la Sécurité a appelé la communauté internationale à soutenir les efforts de l'UA pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Mauritanie. Rétablissement, dont le calendrier déjà cité plus haut, bénéficie donc du soutien de l'UA.